

Inscription en classe de Seconde

Pièces à fournir :

- Fiche pédagogique
 - Copie des éventuelles décisions juridiques
 - Copie d'un justificatif récent de domicile
 - Copie recto verso de la pièce d'identité de l'élève
- Fiche infirmerie + 1 photo
- Fiche Intendance + RIB (pour les boursiers)
- Autorisation parentale de sortie complétée et signée + 1 photo
 - Attestation d'assurance scolaire 2023/2024 (si reçue)

Pour information :

- Pensez à créer votre carte génération depuis le site www.generation.hautsdefrance.fr avant le 13 juillet afin que le lycée puisse la valider pour réception à votre domicile avant la rentrée. Elle permet également l'accès au restaurant scolaire en plus des nombreux autres avantages qu'elle comporte.
- La liste des manuels est téléchargeable depuis notre site internet.
- Les modalités de rentrée seront mises en ligne durant la dernière semaine d'août.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage











Calendrier des inscriptions

en classe de Seconde (2023 - 2024)

Les inscriptions en classe de seconde générale auront lieu par ordre alphabétique aux dates suivantes :

JEUDI 29 JUIN de 9h à 11h :

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre A ou B

JEUDI 29 JUIN de 13h à 15h :

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre C et DA

JEUDI 29 JUIN de 15h à 17h :

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre D (sauf DA), E ou F

VENDREDI 30 JUIN de 9h à 11h :

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre G, H, I ou J

VENDREDI 30 JUIN de 13h à 15h :

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre K, L, M ou N

■ VENDREDI 30 JUIN de 15h à 17h:

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre O, P, Q ou R

LUNDI 03 JUILLET de 9h à 11h :

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre S, T ou U

LUNDI 03 JUILLET de 13h à 15h :

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre V, W, X, Y ou Z

En cas d'impossibilité de vous déplacer aux horaires indiqués ou si vous n'inscrivez pas votre enfant au lycée, merci de prévenir l'établissement au 03.44.06.73.73

FICHE PEDAGOGIQUE 2023 -2024 / Admission en SECONDE GT

NOM :	Classe en 2022-2023 :
Prénoms : Date et lieu de naissance :	Etablissement en 2022-2023 (obligatoire) :
Date et lieu de haissance :	
Numéros de téléphone : domicile	élève
LV A : LV B :	
SECTIONS SPECIFIQUES (<u>A cocher si décision d'affectation</u> Section Européenne Anglais (discipline non linguistique ense semaine qui s'ajoutent à l'horaire officiel) Section Bachibac Espagnol (L'espagnol devient la LVA enseignée en langue espagnole, et se substitue	eignée Histoire-Géographie à raison de 2H par gnée à raison de 4H/semaine. L'histoire-
Ces deux sections ont vocation à être poursuivies au lycée unic	quement dans la série générale.
OPTION FACULTATIVE (deu L'option facultative (enseignement général) choisie en class terminale. L'inscription à une option est facultative, mais la pré L'inscription est effective pour l'année scolaire. L'option facultative artistique choisie en seconde s'ouvre ensui Important : les enseignements du latin et du grec peuvent être	e de seconde peut être poursuivie jusqu'en ésence de l'élève inscrit est obligatoire. ite à toutes les séries du baccalauréat.
<u>ATTENTION</u> : ouverture et admission selon effectif et contrain	tes liées à la réalisation des emplois du temps
Un seul enseignement général facultatif de 3H à classer par or □ LVC Chinois □ LVC Italien □ LVC Portugais □ Théâtre □ Arts plastiques □ Latin	
<u>Un seul</u> enseignement technologique facultatif d'1H30 au choi ☐ Sciences et laboratoire ☐ Manag	ix : gement et gestion
Date :	ignature de l'élève

AUTORISATION DE SORTIE LIBRE ENTRE LES COURS

Joindre une photo

Conformément à la circulaire du 25 octobre 1996 et aux dispositions du
règlement intérieur, les sorties libres des élèves mineurs entre les cours peuvent
être autorisées sous la condition d'une autorisation des représentants légaux.
C'est pourquoi, si votre enfant est mineur, nous vous remercions d'indiquer
votre choix en complétant obligatoirement la partie ci-dessous.
Je soussigné(e), Mme, M,
responsable légal de l'élève, en
classe de
Autorise (1)
la sortie libre de mon enfant lorsqu'il n'a pas cours.
N'autorise pas (1)
Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2023/2024
Fait à le
Signature des représentants légaux :

(1) Barrez la mention inutile

Adresse de l'élève : Nom:.....Prénom: Nom: Prénom Date et lieu de naissance :/...../.....Nationalité : Adresse l'éléphone fixe : l'éléphone portable : :mail : Jien de parenté : Nom: l'éléphone travail : l'éléphone fixe : l'éléphone portable : l'éléphone travail : DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à l'attention de l'infirmière. Interne Classe: LYCKE JEANNE HACHETTE BEAUVAIS - DIES - PICARDIE Demi-pensionnaire Année 2023/2024 Fiche infirmerie ഥ Contact à favoriser pour venir chercher l'élève Etablissement de l'année précédente : Σ Classe de l'année précédente : Sexe: Externe Responsable légal 1 N° et adresse de l'assurance scolaire : Médecin traitant : Traitement médical : Régime particulier : Ľéléphone:.... Pathologie(s) dont souffre l'élève : Allergies: Opérations subies et antécédents médicaux : Pour les élèves internes, les modalités de prise en charge de l'élève par les secours ou Si l'élève est malade sans caractère d'urgence, le responsable légal (ou la personne immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille (B.O n°1 du 6 janvier 2000). En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les désignée par celui-ci) doit venir chercher l'élève et signer une prise en charge. services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est PAP Maladies / Accidents / Situations d'urgence par la famille sont fixées par le règlement intérieur. Sdd Aménagement(s) existant(s): PAI

PHOTO

Vaccinations

	Vaccination	Vaccinations obligatoires	
BCG	Date	Dernier test	Date+résultat
La vaccination B	CG est OBLIGA	FOIRE pour l'er	La vaccination BCG est OBLIGATOIRE pour l'entrée en collectivité.
DTP	Date 1 ^{ère} inj	Date 2 ^{ème} inj Date 3 ^{ème} inj	Date 3 ^{ème} inj
rappels	Date	Date	
	Date	Date	
Les vaccinations OBLIGATOIRE	Les vaccinations diphtérie, tétanos, poliomyélite sont OBLIGATOIRES ainsi aue les rappels.	s, poliomyélite sc pnels	nn

Vaccinations conseillees	Date 18th Date 28the AUTRES			
	ROR			

Contrôle des médicaments

Joindre une ordonnance récente de moins de 3 mois, et les médicaments correspondants, dans leur emballage d'origine. Toute prise de médicament devra faire l'objet d'une demande écrite des représentants légaux, adressée à l'infirmier(e) de l'établissement. (Pour les modalités de prise, se réfèrer au règlement intérieur).

Renseignements spécifiques

l est important de signaler, sous pli cacheté, toute situation particulière à l'infirmier(e) de	ablissement, et ce, tout au long de la scolarité.
II est im	l'établis

Il est important de signaler, sous pli cacheté, toute situation particulière à l'infirmier(e)	l'établissement, et ce, tout au long de la scolarité.	Notez sur l'enveloppe : Nom, prénom et classe de l'élève.
---	---	---

NON

OOI

Lettre jointe:

	•				
•		•		•	
		•			
				2.50	
		55	1.5	353	
		- 0			
	•	•			
•	•				
	- 0		1/2	1	
•	•	•	•	•	
		•			
- 0	•				
	- 0	10		1000	
	- 0	- 2	100		
•					
	•	•			
•					
	•	•	•		
	•	•	1.5	•	
	:		- 10	:	
		- 2	32		
			35		
•					
•					
•	•				
2	•				
	•				
		- 12	0.5		
	- 2	- 12	0.2	850	
			100		
•					
•					
•					
- 1	•			•	
- 5			10		
		10	18		
	•	- 5	1.5	•	
		- 1	300		
		- 10	10		
•					
				•	
	•	•	•		
	•	•		•	
00	•	•		•	
0					
_		3.5	- 62	100	
4.					
9					
=					
_		•			
-		•			
0		•			
$\overline{}$	•	•		8	
,-		12	7.5		
_		- 10	97		
=					
0			0.0		
-5					
9	•				
_	•				
=					
0		- 5	10	45	
=			- 2		
-					
S					
()					
=					
5	•	•		•	
-		•			
ಡ					
			10		
()			- 1	-	
~					
50	•	•	•		
0	•	•			
⊆ .	•	•			
-		•			
=					
Autres remarques non confidentielles:					
-					

Je déclare exacts, les renseignements portés sur cette fiche.

		٠
		Ю
		٠
		٠
		•
-	-	L
		•
		٠
		•
		•
•	-	
		Е
		•
		٠
		•
	•	•
	Ç	,
	-	۰
	-	-
9	÷	~



FICHE INTENDANCE Secrétariat de Gestion

(voir les conditions d'admission)

NOM DE L'ELEVE :		Prénom :
Date de naissance:		Sexe : □ F □ M
	<u>SCOLARITE</u>	
<u>Classe en 2022/2023</u> :	Troisème ☐ Seconde ☐ Première	□ Terminale □
Classe en 2023/2024 :	Seconde ☐ Première ☐ Terminale	□ Redoublant □
Demi pensionnaire Interne Externe	□ (sous réserve commission) □	Boursier □ Non Boursier □
(Veuillez prer d'information s	DEMANDE D'ADMISSION A LA REndre connaissance des conditions caur les moyens de paiement pour le	l'admission ainsi que la fiche
Je soussigné (e)		
Madame, Monsieur		
Adresse mail :		
	saire pour l'envoi de l'avis aux fami	
N° téléphone (domicile et	portable) :	
et sollicite	'élève ci-dessus désigné, déclare avo ève à la pension ou à la demi-pens 23/2024.	
A Beauvais,	Date et Si	gnature du responsable légal

Contact: demipensionjh@ac-amiens.fr



AGENCE COMPTABLE SECRÉTARIAT DE GESTION

CONDITIONS D'ADMISSION A LA PENSION OU LA DEMI-PENSION :

Forfait annuel INTERNAT	1370 €
Forfait annuel DEMI-PENSION	535.92 €

L'inscription à la pension ou à la demi-pension est prise pour toute la durée de l'année scolaire.

Aucun changement de régime n'est accepté en cours de trimestre, sauf cas exceptionnel soumis à la décision de la direction.

Les tarifs de pension et demi-pension établis selon le système du **forfait**, sont proposés par la Région Picardie. Ils sont invariables quelle que soit la fréquentation de l'élève.

- L'avis aux familles est envoyé par mail; Veillez à fournir une adresse mail valide.
- En cas de difficultés financières, prendre contact impérativement avec le service comptable dès réception de l'avis. Une aide du fonds social peut-être attribuée.
- Aucun changement de qualité n'est autorisé en cours d'année à l'exception des cas de force majeure (maladie, changement de domicile). La demande doit alors être faite par écrit et adressée, accompagnée de toutes les pièces justificatives, à la Direction pour décision.
- L'élève DOIT être en possession de la CARTE GÉNÉRATION HAUTS DE FRANCE (délivrée par la Région), pour accéder à la Demi-pension.
- Tout élève ayant quitté le statut de demi-pensionnaire au cours de l'année scolaire précédente ne pourra être repris en tant que tel pour la nouvelle année scolaire que sur demande motivée.
- Les correspondances s'effectuent via le contact :

demipensionjh@ac-amiens.fr



-

Moyens de paiement pour le règlement des frais scolaires

Carte bancaire : télépaiements

Accessible depuis le portail téléservices de l'établissement (DES L'EMISSION DE LA FACTURE)

site: www.ac-amiens.fr/teleservices

Adresse mail nécessaire pour la création et l'activation de votre compte Téléservices

Créances payables par carte bancaire sur internet

Visibilité de l'ensemble des créances

Minimum de paiement fixé à 50 €

Pas de frais bancaires

Virements bancaires

Possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN: FR76 1007 1600 0000 0010 0298 606

BIC: TRPUFRP1

Merci de préciser le nom de l'élève et la référence de la créance

Chèques bancaires

Nom et prénom de l'élève au dos du chèque

À l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jeanne Hachette

Délais d'encaissement : 10 jours à 3 semaines

Espèces

Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)

Un reçu vous sera délivré par l'établissement

Règlement à la caisse du Lycée Jeanne Hachette

Paiements Mensuels

Pour les virements, Chèques bancaires ou espèces:

Vous effectuerez le paiement tous les mois : EN NOTANT CLAIREMENT LE NOM ET

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE - LE TOTAL DES VERSEMENTS DEVRA ÊTRE ÉGAL AU FORFAIT DE L'ANNÉE SCOLAIRE.

Demi Pension : 8 mensualités de 60 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde

(soit 9 versements)

Internat : 8 mensualités de 150 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde

pour les élèves boursiers, veuillez attendre la notification afin d'éviter des reversements.

Pour le Téléservice:

Le paiement doit être de 50 euros minimum, il est conseillé d'effectuer les mensualités pour le 1er trimestre en 4 fois, le 2ème trimestre en 3 fois et le 3ème trimestre en 2 fois

Contact : demipensionjh@ac-amiens.fr